

F. Saez, C. Le Bellec, S. Volteau

C. Billy, M. Cailhol, V. Celi, Ph. Clément, M. Couderette,

C. Fruchon, I. Laurençot Sorgius, F. Wozniak

CRPE

+ Master MEEF

2023

FRANÇAIS

MATHS

Oral • Leçon

DUNOD

Remerciements

Les auteurs de la partie mathématique remercient Jean-François Bergeaut qui a initié ce projet, ainsi que Marie-Hélène Lallement Dupouy et Madeleine Vaultrin Pereira pour leurs contributions et les riches discussions.

Ils tiennent à remercier aussi les collègues formateurs en mathématiques de l'IUFM de Midi-Pyrénées, puis de l'ÉSPÉ Toulouse Midi-Pyrénées et de la nouvelle INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées.

Romy Delbreil-Dubreuil professeure des écoles a aussi toute notre reconnaissance.

Les auteurs remercient les personnes de leur entourage qui les ont soutenus dans la réalisation de ce projet.

Pour la partie français de l'ouvrage, l'ensemble des photographies de situation de classe sont le fruit des travaux menés dans deux écoles :

- école de Monfina en site isolé de Guyane (classe de PS / MS de M^{me} Marion Lugez) ;
- école Damase Auba à Castanet Tolosan (classe de PS / MS de M^{me} Estelle Véron).

Nous les remercions pour leur contribution.

Les éditeurs ont entrepris les démarches usuelles afin de contacter les détenteurs des droits et obtenir les autorisations de reproduction des extraits de textes et des images sous droits d'auteur utilisés dans ce livre. Si, malgré nos efforts, un contenu a échappé à notre vigilance, nous invitons ses ayants droit à entrer en contact avec nous.

Concept de couverture : Studio Dunod

Mise en page : Lumina Datamatics

© Dunod, 2022

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-084705-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Présentation du CRPE et des épreuves	1
--------------------------------------	---

Partie 1 Didactique du français

1 L'épreuve de leçon en français : attendus méthodologiques	8
1. Les enjeux de l'épreuve	8
2. Petit glossaire préliminaire : les mots du BO21	10
3. Construire une séance d'enseignement	14
Je prépare mon entretien	18
2 Les programmes : B.O. 21	19
1. Cycle 1 : les apprentissages premiers ; (T)PS, MS, GS	19
2. Cycle 2 : les apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2)	26
3. Cycle 3 : le cycle de consolidation (CM1, CM2, 6 ^e)	31
Je prépare mon entretien	38
3 Le dossier pédagogique	58
4 Analyser une production d'élève	60
1. Compétences attendues des candidats	61
2. Quels critères d'évaluation	63
5 Les démarches pédagogiques	69
1. La démarche frontale ou magistrale	69
2. La démarche déductive (ou pédagogie des modèles)	69
3. La démarche inductive	70
Je prépare mon entretien	71

6	L'évaluation	85
	1. Définition	85
	2. Les différents types d'évaluation	86
	3. La notation : une question épineuse	89
7	Remédiation et différenciation pédagogique	90
	1. Les procédures de remédiation	90
	2. La différenciation pédagogique	91
8	Les enjeux de l'apprentissage du français	93
	1. L'oral	93
	2. La lecture et l'écriture	93
	3. Étude de la langue	94
	4. La transversalité	94
9	Le langage oral	95
	1. Le langage : un objet d'étude bidimensionnel	97
	2. Langage oral et BO21	99
10	Enrichir le lexique	104
	1. L'apprentissage du vocabulaire : démarche et outils	105
	2. Le vocabulaire de spécialité	108
	3. L'apprentissage du lexique en production d'écrits	109
	4. L'utilisation du dictionnaire	110
	5. Lexique et BO21	110
11	Le principe alphabétique vers la lecture et l'écriture	111
	1. Le code alphabétique	112
	2. Principe alphabétique	112
	3. Rôle de l'enseignant	115
12	De la conscience phonologique à la conscience phonémique	118
	1. Conscience phonologique et BO 2021	119
	2. Prise de conscience de la face sonore du signe	119
	3. La conscience syllabique	119
	4. La conscience phonémique	121
	5. Principe alphabétique et BO 2021	123
13	Maîtrise du code alphabétique	124
	1. Les difficultés du code	124
	2. La lettre	126
	3. Code alphabétique et BO 2021	132

14	Les représentations visuelles des unités de l'oral	133
	1. Les représentations de la syllabe	133
	2. Les représentations du phonème	135
	3. De l'image à la graphie	135
15	Lire et écrire	138
16	Enseigner à lire	140
	1. Étapes d'apprentissage de la lecture	141
	2. Entrer dans l'écrit au cycle 1	142
	3. Apprendre à lire au cycle 2	146
	4. La lecture au C3 et BO21	152
	5. Démarches et méthodes d'apprentissage de la lecture	153
	Je prépare mon entretien	156
17	Enseigner à écrire	161
	1. Étapes et modalités d'acquisition de l'écriture	162
	2. Graphisme et BO21	163
	3. Processus rédactionnel	167
	4. Évaluer l'écrit	171
	Je prépare mon entretien	172
18	Maîtrise de la langue	187
	1. Étude de la langue et BO 2021	188
	2. Démarche d'apprentissage en maîtrise de la langue	190
	Je prépare mon entretien	194
	Objectif concours	203

Partie 2 Didactique des mathématiques

Conseils méthodologiques	212
1. Préparer l'épreuve	212
2. Gérer l'épreuve	213
3. Programmes de l'école primaire	213
4. Analyser et concevoir des supports d'enseignement des mathématiques	216
5. Analyser des productions d'élèves et des erreurs-types	227
6. Conseils pour l'exposé oral	229

1	Résolution de problèmes à l'école	230
	1. Introduction	230
	2. Progressivité des apprentissages	237
	3. Quelques exemples	238
	Questions pour faire le point	247
	Objectif concours	248
2	Nombres à l'école : généralités	256
	1. Introduction	256
	2. Les différentes représentations et désignations d'un nombre entier	257
	3. Construction du nombre	264
	4. Construction des entiers en maternelle	267
	5. Progressivité des apprentissages pour construire les nombres entiers	274
	6. Numération	275
3	Fractions et décimaux à l'école	282
	1. Rappels mathématiques sur les fractions et décimaux	282
	2. Construction des fractions et des décimaux	283
	3. Exemples de situations	289
4	Calculs à l'école	292
	1. Introduction	292
	2. Opérations sur les entiers dans le champ addition-soustraction	295
	3. Opérations sur les entiers dans le champ multiplication-division	305
	4. Opérations sur les décimaux	317
	Questions pour faire le point	320
	Objectif concours	322
5	Espace et géométrie à l'école : généralités	337
	1. Introduction	337
	2. L'espace à l'école	344
	3. Types de tâches géométriques	347
	4. Difficultés, erreurs	352
	5. Variables didactiques	354

6	Géométrie plane à l'école	357
	1. Progressivité des apprentissages	357
	2. Des outils	360
	3. Des concepts de géométrie de l'école	362
	4. Des exemples de situations	371
7	Géométrie des solides à l'école	376
	1. Progressivité des apprentissages	376
	2. Rappels mathématiques	378
	3. Matériels	382
	4. Vocabulaire	383
	5. Variables didactiques	383
	6. Différents types de tâches	383
	7. Difficultés, erreurs	384
	8. Des exemples de situations	385
	Questions pour faire le point	388
	Objectif concours	390
8	Grandeurs et mesures à l'école	407
	1. Rappels mathématiques	407
	2. Construction des grandeurs avant de les mesurer	410
	3. Progressivité des apprentissages	415
	4. Des types de tâches dans deux cadres différents et les techniques associées	417
	5. Les outils, matériels et vocabulaire	419
	6. Difficultés, erreurs	421
	7. Variables didactiques	425
	8. Exemples d'activités	426
	Questions pour faire le point	429
	Objectif concours	431
9	Proportionnalité à l'école	438
	1. Types de problèmes et types de tâches	438
	2. Progressivité des apprentissages	440
	3. Techniques	443
	4. Erreurs, difficultés	450
	5. Variables didactiques	453

10	Organisation des données à l'école	455
	1. Divers types d'organisation des données	455
	2. Progressivité des apprentissages	460
	3. Les outils et matériels, le vocabulaire	461
	4. Difficultés, erreurs	461
11	Utilisation des outils numériques à l'école	463
	1. Introduction	463
	2. Progressivité des apprentissages	464
	3. Intérêts didactiques	465
	4. Calculatrices	466
	5. Exemple d'utilisation d'un logiciel de géométrie dynamique	468
	Questions pour faire le point	469
	Objectif concours	471
	Index	483

Présentation du CRPE et des épreuves

1 La formation des enseignants du premier degré

1.1. La formation

a. Les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)

Depuis la rentrée 2013, les concours se préparent principalement dans le cadre de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ). Leur mission est, entre autres, d'assurer la formation initiale et continue des enseignants du premier degré, du second degré et des conseillers principaux d'éducation.

b. Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

Les INSPÉ organisent des masters universitaires, appelés master MEEF à vocation professionnelle et des diplômes inter-universitaires (pour les stagiaires ayant déjà un diplôme niveau master). Ces formations comportent différents modules permettant la maîtrise des savoirs à enseigner et leur didactique, des savoirs permettant au professeur d'avoir un recul par rapport aux savoirs à enseigner, une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international, un volet apprentissage par et au numérique, des outils et méthodes pédagogiques innovants.

c. Une formation renouvelée

Le futur enseignant doit acquérir un haut niveau de qualification et un ensemble de savoirs et de compétences indispensables à l'exercice du métier. La formation s'appuie sur :

- un cadre national ;
- un référentiel national de compétences pour les futurs enseignants ;
- des concours, spécialement dédiés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

1.2. Le recrutement

Pour être recruté par l'Éducation nationale et exercer la profession de professeur des écoles, il faut être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Pour s'inscrire au CRPE, il faut être inscrit **en master 2 ou être titulaire d'un titre ou diplôme reconnu équivalent**. Les mères et les pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau sont dispensés de diplôme.

Pour l'ensemble des conditions¹, voir avant votre inscription le site du ministère www.devenirenseignant.gouv.fr, cela de façon à avoir la dernière version des conditions.

1.3. La titularisation

- Pour être nommés stagiaires, les lauréats devront justifier de la détention d'un master (et non plus d'une inscription en seconde année de master comme auparavant)².
- La titularisation dans le corps enseignant se fait à l'issue d'une période de pratique professionnelle en école et d'un parcours de formation en INSPÉ adapté (contenu, temps de formation et de service) selon le parcours de formation initiale du stagiaire (type de master obtenu, le fait d'avoir effectué, ou non, une formation en alternance ou en école...)³.

2 Le concours de recrutement

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'arrêté du 25 janvier 2021. Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire. La note 0 obtenue à l'une des épreuves d'admission ou à l'une des deux parties de la deuxième épreuve d'admission est éliminatoire.

2.1. Les épreuves d'admission

La « *note de commentaire relative à l'épreuve de leçon en français et en mathématiques (1^{re} épreuve d'admission)* » parue sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr⁴ donne le descriptif suivant :

« Une **épreuve de leçon** qui porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école

1. • Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou d'Andorre ou de Suisse ;
 - jouir de vos droits civiques ;
 - ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
 - être en position régulière au regard des obligations du service national ;
 - justifier des conditions d'aptitude physique requises.
2. En cas de réussite au CRPE et de la non obtention d'un master 2, le candidat garde le bénéfice du concours pendant un an avec report d'un an de son année de stage.
3. Se référer au site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> pour plus de précisions.
4. Texte nommé sur le site « *sujet_zero_2022_crpe_lecon_francais_1421988* » ; mettre sur un moteur de recherche *note de commentaire relative à l'épreuve de leçon en français et en mathématiques (1^{re} épreuve d'admission)* pour le trouver directement.

primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat ».

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. »

- Une **épreuve d'entretien** qui comporte deux parties :
 - la première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation ;
 - la seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. La suite de l'échange (20 minutes), doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à : s'approprier les valeurs de la République (laïcité, droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) et faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes.

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Une **épreuve orale facultative de langue vivante étrangère** qui porte sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Durée de préparation : 30 minutes et durée de l'épreuve : 30 minutes

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du *socle commun de connaissances, compétences et culture*¹, et les programmes des cycles 1 à 3 pour l'oral et des cycles 1 à 4² pour l'écrit.

Attestations requises

Deux attestations sont également exigées pour l'admission définitive au concours de professeur des écoles :

- une attestation certifiant qu'un parcours d'au moins cinquante mètres a été réalisé dans une piscine ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1).

Il est conseillé de vérifier régulièrement les textes en vigueur.

2.2. Le calendrier

Le concours a lieu à la fin de l'année de master 2.

Consulter pour les dates le site : www.devenirenseignant.gouv ainsi que le vade-mecum de la réforme :

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Actualites/71/5/2021_vademecum_reforme_du_concours_etudiants_DGRH_1392715.pdf

2.3. Programme limitatif de la partie Français

Les épreuves prennent appui sur deux programmes :

- le programme de français du cycle 4 (niveau fin de collège) ;
- le programme de la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (BOEN³ spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Naturellement, il est précisé que « les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire. »

1. <https://eduscol.education.fr/139/le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture>

2. <https://eduscol.education.fr/74/j-enseigne>

3. Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale

2.4. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Texte Arrêté du 01/07/2013, BO n° 30 du 25 juillet 2013

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

- P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Didactique du français

1. L'épreuve de leçon en français : attendus méthodologiques	8
2. Les programmes : B.O. 21	19
3. Le dossier pédagogique	58
4. Analyser une production d'élève	60
5. Les démarches pédagogiques	69
6. L'évaluation	85
7. Remédiation et différenciation pédagogique	90
8. Les enjeux de l'apprentissage du français	93
9. Le langage oral	95
10. Enrichir le lexique	104
11. Le principe alphabétique vers la lecture et l'écriture	111
12. De la conscience phonologique à la conscience phonémique	118
13. Maîtrise du code alphabétique	124
14. Les représentations visuelles des unités de l'oral	133
15. Lire et écrire	138
16. Enseigner à lire	140
17. Enseigner à écrire	161
18. Maîtrise de la langue	187

1

L'épreuve de leçon en français : attendus méthodologiques

Arrêté du 25 janvier 2021

Il fixe les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles¹ (NOR : MENH2033191A ; JORF n°0025 du 29 janvier 2021 / Texte n° 10)

1 Les enjeux de l'épreuve

1.1. Nature de l'épreuve de « leçon »

Rappel : la **durée de préparation** est de 2 heures et la **durée de l'épreuve**² 1 heure. Cette heure d'épreuve est divisée en 2 fois 30 minutes : 30 minutes pour le français et 30 minutes pour les mathématiques. Et pour chaque discipline vous avez 10 à 15 minutes d'exposé (leçon) et le temps restant sur les 30 minutes est dévolu à un entretien avec le jury.

La gestion du temps : cette épreuve est donc très rapide (deux disciplines en une heure) et vous devez vous montrer très efficace. Pendant la durée de préparation, nous vous conseillons de passer une heure sur chaque discipline, pas plus. Et pendant l'épreuve (une heure) de bien respecter temps d'exposé et temps d'entretien (10/15 minutes et 10/15 minutes).

C'est déjà une façon de montrer que vous êtes capable de gérer le temps à l'oral (et donc, que vous serez capable de le gérer également en situation de classe) : ce point fait partie intégrante de l'évaluation du jury.

Nous rappelons ci-dessous le texte de l'arrêté fixant la nature de l'épreuve :

« L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire [...], permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/MENH2033191A/jo/texte>

2. Le coefficient est de 4, elle est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques. »

Il s'agit de présenter une séance d'enseignement dans l'un des domaines d'enseignement du français (l'oral, l'écrit, l'étude de la langue, la littérature jeunesse). Vous devez maîtriser parfaitement chacun de ces domaines d'enseignement¹, et cette maîtrise doit être d'un niveau universitaire (vous êtes des spécialistes). Parallèlement, vous devez montrer que vous êtes capable de transformer ce savoir disciplinaire et didactique en **séance d'enseignement adaptée au niveau des élèves** (compétence pédagogique exigée des enseignants).

Trois éléments sont donc à travailler :

1. maîtriser les programmes des cycles 1 à 3 et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
2. maîtriser les contenus didactiques nécessaires à la mise en oeuvre des situations d'apprentissage² : les connaissances didactiques se fondent sur des savoirs scientifiques, reconnus dans le champ de la didactique du français, on attend de vous que vous sachiez comment les notions sont enseignées et comment les compétences sont mises en oeuvre en situation d'apprentissage dans les classes. Il vous faudra opérer des choix didactiques et pédagogiques et les justifier. Vous devez montrer que vous êtes dans une posture de recherche de culture et d'identité professionnelles ;
3. **se familiariser avec les ouvrages (références didactiques et pédagogiques)** dont seront potentiellement extraits les documents du dossier : vous devez distinguer ce qui relève du matériel de l'institution (manuels, fichiers élèves...) et ce qui relève des savoirs didactiques (références d'ouvrages et d'articles issus des travaux de recherche). Vous devez donc, en plus des connaissances didactiques, consulter des manuels scolaires, fichiers d'élèves et livres de l'enseignant. Il faut également se forger une culture générale en littérature jeunesse en particulier avec la publication des programmes (lire les recommandations en littérature jeunesse cycle 3 et cycle 4 par sécurité pour pouvoir répondre du lien école-collège le cas échéant). Nous vous conseillons également de consulter les ressources sur le site EDUSCOL.

1. Les chapitres suivants vous permettront de les maîtriser.

2. Une biblio- sitographie succincte vous est fournie en tête de chaque chapitre, selon les thèmes abordés.

Le niveau des élèves vous est indiqué dans le dossier, ainsi que le moment de l'année où votre séance doit avoir lieu. Cette mention est fondamentale car cela vous permet de montrer que vous savez prendre en considération le niveau de maturité des élèves et leurs acquis antérieurs (qu'il conviendra de lister préalablement à l'exposé des activités de votre séance). Vous devez également prévoir que ces acquis ne soient pas tout à fait solides chez chaque élève, donc des pistes de différenciation pédagogique¹ doivent être présentées pendant l'exposé. Tout ceci en 15 minutes maximum, ce qui vous impose une parfaite maîtrise de tous les éléments attendus !

Pour synthétiser, vous êtes donc évalué sur les points suivants, organisés dans deux des postures attendues d'un candidat :

Comme candidat – futur enseignant, votre capacité à :	Comme spécialiste d'un domaine, votre capacité à :
*gérer un temps d'oral (exposé et entretien)	*maîtriser les connaissances disciplinaires dans deux domaines d'enseignement ;
*communiquer à l'oral de manière claire et organisée ;	*analyser les textes ou les documents et faire preuve d'esprit critique (dossier) ;
*réagir positivement à des sollicitations (entretien) ;	*inscrire l'ensemble du dossier dans une démarche d'apprentissage en relation avec les programmes ;
*transformer le savoir-savant en savoir-à-enseigner (compétence pédagogique) ;	*proposer de manière précise et réfléchie la mise en œuvre d'une séance dans une classe ;
*prendre en considération le niveau et la maturité des élèves, donc inscrire votre séance dans une progression et programmation ;	*mobiliser les procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel, procédés susceptibles de favoriser l'intérêt et l'activité propre des élèves, au service des apprentissages.
*anticiper les difficultés éventuelles des élèves.	

2 Petit glossaire préliminaire : les mots du B021

Ressources bibliographiques

- *Dictionnaire des concepts fondamentaux des didactiques*, Yves Reuter, Cora Cohen-Azria, Bertrand Daunay, Isabelle Delcambre, Dominique Lahanier-Reuter, 2013, De Boeck Supérieur
- J.-F. Halté, *La Didactique du français*, (*Que sais-je ?*) Paris : Presses Universitaires de France, 1992, 127 p.

1. http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/04/Differenciation_dossier_synthese.pdf

Apprentissages : L'apprentissage donne sens au système scolaire mais concerne spécifiquement les didactiques par le fait que le système d'enseignement est structuré disciplinairement. Ce n'est pas l'apprentissage qui importe aux didactiques, mais les apprentissages : le pluriel, ici, veut marquer que les didactiques ne s'intéressent pas à l'apprentissage en général, mais aux apprentissages spécifiques de contenus d'enseignement. (Reuter, Cohen-Azria, Daunay, Delcambre, Lahanier-Reuter, 2013, p. 17)

Tâche : travail défini et limité à exécuter dans certaines conditions (TLFi¹). Une tâche d'apprentissage doit être mesurée et graduée selon le niveau des élèves. Il faut également veiller à ce que l'élève ne soit pas dans l'exécution de la tâche (faire l'exercice) au détriment d'une véritable activité de réflexion. Selon Reuter, Cohen-Azria, Daunay, Delcambre, Lahanier-Reuter (2013, p. 211) : « La notion de tâche, en didactique, a trois utilités : elle permet d'observer comment les contenus d'enseignement sont mis en scène dans la classe par l'enseignant ou dans les manuels. [...] Elle permet ensuite de décrire et de comprendre le travail de l'enseignant : quelles sont les tâches qu'il organise pour les élèves et celles qu'il effectue dans les multiples aspects de son travail, didactiques, pédagogiques ou professionnels (conception et programmation de tâches pour les élèves, gestion de la classe et interactions didactiques avec les élèves autour des tâches prévues, évaluation des productions, relations avec les parents, etc.) ? Elle permet enfin d'analyser et de comprendre le travail de l'élève : comment se construisent les connaissances et les procédures d'apprentissage dans les tâches auxquelles il est confronté ? »

Compétence : ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être (aptitude) mobilisés et organisés pour la réalisation d'une activité complexe. Les compétences forment la capacité et l'on ne peut les observer que dans la réalisation de tâches.

Capacité : aptitude générale à accomplir une tâche, c'est l'ensemble des compétences qui permettent à l'élève de réussir en produisant un comportement adéquat dans une situation donnée (ex. lire, argumenter...). La capacité est donc reproductible et transversale.

Attitude : liée au savoir-être, c'est une disposition d'esprit, une manière de se comporter dans une situation spécifique : on attend de l'élève une attitude active et positive dans des situations d'apprentissage données.

Consigne : instruction donnée qui indique la tâche à accomplir ou le but à atteindre. La consigne impose à l'élève un travail préliminaire de compréhension afin qu'il se représente ce que l'on attend de lui.

Activité : comportement physique et mental que l'élève met en œuvre pour effectuer une tâche. Tâche et activité concourent à l'apprentissage et le structurent.

Programme : désigne l'ensemble des compétences que les élèves doivent acquérir. Les programmes sont définis par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) dans le Bulletin Officiel (BO).

1. Le Trésor de la langue française informatisé (<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no;>)

Programmation : ce terme désigne l'organisation logique des contenus notionnels. Elle est inscrite dans le temps et détermine la répartition des apprentissages disciplinaires et transversaux. On distingue deux types de programmation :

- **celle de contenus d'enseignement** : déterminée dans le BO par le MEN, puis laissée à la discrétion des équipes pédagogiques en conseil de cycle ;
- **celle de classe** : définie chaque année selon les cycles d'apprentissage et le niveau de classe, elle est déterminée par le professeur en charge de la classe.

Progression : dépendante de la maturité des élèves, elle est une organisation réfléchie et graduelle d'un savoir qui s'inscrit dans une durée prédéfinie par l'enseignant. Chaque étape de la progression doit être conçue en fonction de l'avancée des élèves. D'où la nécessité d'articuler la progression autour d'une évaluation diagnostique et d'une évaluation formative¹. La distinction entre la programmation et la progression vient de ce que la progression est évolutive puisqu'elle s'adapte – par le biais des évaluations – au développement cognitif des élèves. À l'inverse, la programmation ne varie pas.

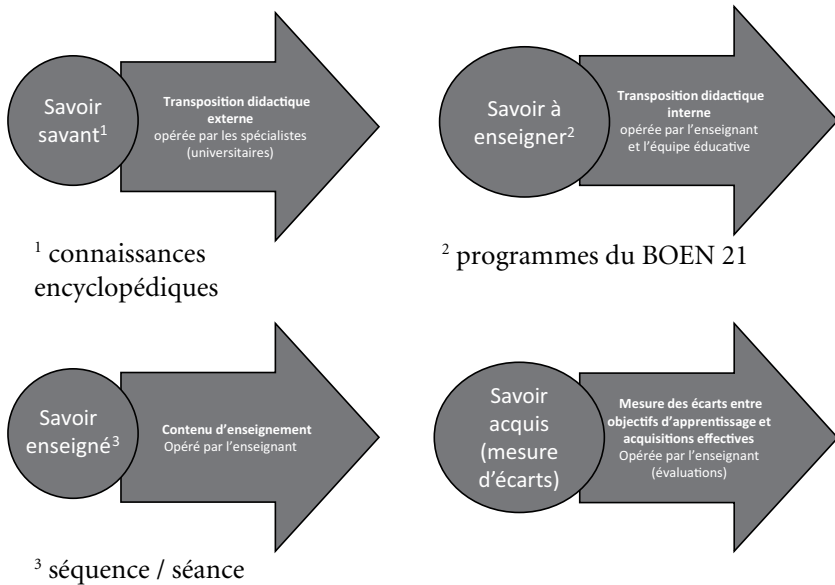
Institutionnalisation : d'après le *Dictionnaire des concepts fondamentaux des didactiques*, il existe deux approches de cette notion. « La première approche désigne par institutionnalisation les moments de l'étude singularisés par l'instauration dans la classe d'un rapport "officiel" à un savoir ou à un savoir-faire : certains contenus de l'enseignement sont alors rendus publics, mis en forme et nettement soulignés en tant que savoirs importants, en conséquence de quoi ils doivent être appris par les élèves et peuvent devenir des objets d'évaluation. La seconde approche désigne par institutionnalisation les processus par lesquels l'enseignant amène les élèves eux-mêmes à reconnaître les apprentissages réalisés (ou estimés tels par l'enseignant) » (Reuter, *et al.*, 2013, p. 119)

Didactique : du grec « propre à instruire », le terme désigne l'art d'enseigner, d'exposer méthodiquement et systématiquement les principes et les lois d'une science ou les règles et les préceptes d'un art en vue de le transmettre (TLFi). C'est donc une discipline qui étudie les interactions qui peuvent s'établir dans une situation d'apprentissage entre un savoir identifié, un enseignant dispensateur de ce savoir et un élève censé apprendre celui-ci. Selon le *Dictionnaire des concepts fondamentaux des didactiques*, les didactiques peuvent être définies comme « les disciplines de recherche qui analysent les contenus (savoirs, savoir-faire...) en tant qu'ils sont objets d'enseignement et d'apprentissages, référés/référables à des matières scolaires » (Reuter, *et al.*, 2013, p. 65)

La didactique présuppose donc une réflexion de l'enseignant qui articule deux éléments constitutifs : la nature des savoirs à enseigner et les représentations des élèves par rapport à ce savoir, on parle alors, suivant Y. Chevallard (1985, rééd. 1991)² de transpositions didactiques :

1. Voir chapitre 6 « L'évaluation ».

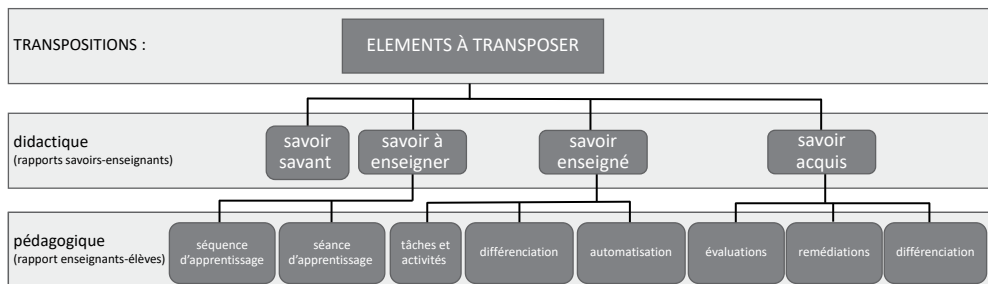
2. Y. Chevallard, (1985), *La transposition didactique - du savoir savant au savoir enseigné*, éd. La Pensée Sauvage, Grenoble (1991 : 2^e édition).



Objectif « J'ai mon concours ! » : Vous êtes évalués sur les trois transpositions internes : la première (savoir à enseigner) consiste en la transformation des programmes en contenus d'enseignement à partir d'un corpus documentaire spécifique, la seconde (savoir enseigné) concerne votre capacité à organiser une séance d'enseignement, enfin la troisième montre votre capacité à anticiper, et donc à inscrire votre séance dans une progression d'apprentissage.

Pédagogie : « on désigne généralement par *pédagogie* un mode d'approche des faits d'enseignement et d'apprentissages qui s'attache à comprendre les dimensions générales ou transversales des situations de classe, liées aux relations entre enseignant et apprenants et/ou entre les apprenants eux-mêmes, aux formes de pouvoir et de communication dans la classe ou les groupes d'apprenants, au choix des modes de travail et des dispositifs, au choix des moyens, des méthodes et des techniques d'enseignement et d'évaluation, etc., sans prendre en compte spécifiquement les contenus disciplinaires. » (Reuter *et al.*, 2013, p. 157).

Nous pouvons donc compléter notre schéma précédent :



3 Construire une séance d'enseignement

Une séance d'apprentissage est un temps consacré à l'enseignement d'un élément du programme. Par conséquent, elle n'est pas isolée mais s'inscrit dans une séquence, elle-même inscrite dans une programmation annuelle. C'est justement ce que vous devrez mettre en avant dans votre présentation orale puisque vous sera donné une indication de la période de l'année au cours de laquelle votre séance devra s'inscrire.

Séquence et séance d'apprentissage se conçoivent et se construisent de façon similaire. Concevoir une séquence suppose de l'enseignant les compétences suivantes :

- **définir un objectif d'apprentissage** : construit en référence au BO n° 25 du 24 juin 2021 (désormais BO21) et selon le niveau des élèves ;
- **inscrire la séquence dans une programmation annuelle** : en identifier les préalables et les prolongements ;
- **organiser les séances** de façon cohérente, progressive et avec des situations d'apprentissage variées (gestion de la transition entre séances, de l'alternance temps de recherche/temps de synthèse, des normes d'intervention et de communication selon les objectifs, etc.)
- **anticiper** des activités de consolidation d'acquis.

Élaborer une séance suppose de l'enseignant les compétences suivantes :

- **avant** : l'enseignant :
 - définit un objectif d'apprentissage intermédiaire et des objectifs spécifiques ;
 - prévoit les tâches qui vont permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage, envisage la différenciation pédagogique ;
 - prépare l'espace de travail pour que les élèves puissent accomplir la tâche selon les modalités de travail envisagées.
- **pendant** : l'enseignant est le chef d'orchestre :
 - induit la situation d'apprentissage et motive les élèves dans la construction du savoir à acquérir ;
 - observe et régule le travail des élèves ;
 - conclut, institutionnalise et met en forme afin de finaliser le travail.
- **après** : l'enseignant
 - évalue le travail effectué ;
 - remédie et reprogramme le cas échéant.

Il va falloir que vous montriez ces différentes postures dans votre exposé, et au moment de l'entretien. Voici les différentes étapes de construction d'une séance :

Étape 1 : définir le contexte de la séance

Ce qui suppose de :

- **la situer dans une séquence** : identification des prérequis (ce que les élèves doivent savoir et savoir-faire pour la séance) ;
- définir les objectifs d'apprentissage intermédiaires et spécifiques en référence au BO21 ;
- **définir les activités d'apprentissage** proposées donc : les inscrire dans une durée (30 minutes, une heure, 2 heures...), en définir les modalités (travail individuel, en

binôme, en petits groupes [homogènes/hétérogènes], en classe entière), en prévoir les supports (documents textuels, iconographiques, numériques...). Cela suppose également la conception des consignes, de tenir compte du rythme des élèves, et la gestion de l'alternance temps de recherche/temps de synthèse, au sein de la séance ;

- **prévoir et gérer les supports** (tableaux, ouvrages, ressources en ligne, films, etc.) et éventuellement les outils (dictionnaires, ordinateurs, affichage en classe...) qui peuvent faciliter la réalisation de la tâche ;
- **adapter les normes d'intervention et de communication** aux types de situations et d'activités prévues (postures, place de chacun, interventions orales, vérification des consignes) ;
- **identifier les obstacles** (liés aux représentations et à une maîtrise insuffisante des prérequis) et envisager des remédiations possibles.

Étape 2 : Inscrire les activités dans une progression

Le futur enseignant doit savoir organiser les grandes phases de travail et leur articulation : d'où partent les élèves et où vont-ils ? voici les grandes étapes de ce travail :

Phase 1 : lancement de l'activité

Les objectifs de la séance doivent être annoncés aux élèves afin qu'ils puissent appréhender ce qui est attendu d'eux et où l'apprentissage les conduit (c'est ce que le BO21 désigne par *faire sens dans les apprentissages*, soit : savoir où l'on va.).

Puis, des activités préalables doivent être immédiatement proposées : elles peuvent par exemple revenir sur une remarque faite lors d'une séance précédente, en langage oral, elles peuvent constituer un rappel de vocabulaire ou son, en littérature jeunesse, questionner les personnages ou la couverture d'un ouvrage. Ces activités doivent être ritualisées afin que les élèves sachent au fur et à mesure, ce que l'on attend d'eux.

Dans cette phase d'approche, il s'agit pour les élèves de comprendre la situation proposée, ce que l'on attend d'eux, d'appréhender les contraintes et les modalités de travail. Au cours de cette phase, il peut être bon de permettre aux élèves de reformuler les objectifs pour s'assurer de leur compréhension.

Pour l'entretien : le lancement de l'activité est un temps important, c'est là que vous allez ou non intéresser et enrôler vos élèves. Une multitude d'activités peuvent être proposées. Vous pouvez vous constituer un stock d'activités à mener en consultant des ouvrages spécialisés en didactique du français et les sites académiques. En effet, les membres du jury peuvent revenir sur ce point précis lors de l'entretien, et il faut que vous soyez capable de justifier votre choix, ou de revenir dessus le cas échéant pour proposer autre chose.

Phase 2 : mise en place d'une situation inductive

Par situation inductive on entend la proposition d'une situation-problème à résoudre ou d'une sensibilisation au phénomène à étudier par le biais d'une découverte de ce dernier.

Au cours de cette phase de recherche, de verbalisation et éventuellement de manipulation (selon le type de séance), les élèves vont chercher à résoudre le problème qui est posé. Cela sous-entend qu'il y ait un obstacle, réel mais accessible, à surmonter. Par conséquent, durant cette phase du travail, il est souhaitable de prévoir des éléments de différenciation (aide spécifique, outils, données différentes...).

Pour l'entretien : les membres du jury peuvent revenir sur les modalités selon lesquelles cette recherche est conçue : collectivement, individuellement ou en groupe, mais il convient alors d'étudier la composition des groupes (homogènes, hétérogènes) selon les objectifs spécifiques précis.

Phase 3 : mise en commun des résultats ou des procédures

Il s'agit par le débat de présenter, confronter, discuter et analyser les points de vue et les différentes analyses résultant de l'observation de la situation-problème. Il convient alors de préciser avec les élèves que le résultat importe tout autant que les procédures mises en œuvre pour y arriver (soigner les formulations).

Ce temps d'échange et de mise à distance est déterminant. Il est très important de garder au tableau une trace (même éphémère), des remarques qui sont faites car à partir de ces traces vous pourrez proposer une institutionnalisation des savoirs.

Phase 4 : synthèse (phase de structuration) et institutionnalisation

Il s'agit ici de transformer le tableau sur lequel ont été notées les remarques précédentes en support opérationnel : autrement dit, il s'agit de hiérarchiser les remarques des élèves. Si un apport didactique est nécessaire, c'est à ce moment qu'il est prévu par l'enseignant.

L'institutionnalisation correspond à une phase au cours de laquelle on pose les connaissances relatives aux objectifs d'apprentissage définis.

Cette trace d'institutionnalisation doit être élaborée conjointement par les élèves et le professeur qui les guide par son questionnement dans la hiérarchisation des remarques proposées, ou qui les invite, par questionnement et référence aux acquis antérieurs, à établir des liens et donc à aller plus avant dans l'analyse et les propositions.

Phase 5 : concevoir des activités de consolidation des acquis (automatisation)

L'automatisation d'un savoir se fait généralement (et traditionnellement) par des exercices oraux et/ou écrits qui ciblent ce savoir. et l'on distingue généralement entre exercice d'entraînement ou de mémorisation (oraux/écrits).

Leur importance n'est pas négligeable et il convient d'en varier le nombre et le type, donc d'utiliser intelligemment l'extrait de manuel proposé dans le corpus.

Phase 6 : prévoir les évaluations

Il s'agit des évaluations formatives et formatrices¹ qui servent à tirer avantage des erreurs et réussites des élèves.

Pendant l'exposé, il n'est pas nécessaire de détailler ces phases d'évaluation (même s'il faut les citer), mais en revanche, il faut se préparer à échanger avec le jury à ce sujet, et dans ce cas, ne pas envisager et/ou évoquer les « fautes » des élèves, mais bien plutôt leurs « erreurs » et leur marge de progression.

1. Voir chapitre 6 « L'évaluation ».